

Crise de la Covid-19

8e Message de votre Conseil d'administration
Août 2020

Chers membres,

Le déconfinement maintenant bien amorcé, plusieurs secteurs touristiques sont maintenant ouverts à un tourisme local avec certaines restrictions afin de respecter les mesures sanitaires mises en place et acceptées par la Santé Publique.

Comme mentionné lors d'un courriel précédent, la CGAQ était partie prenante à plusieurs réunions avec le CQRHT pour élaborer le plan sanitaire en vue de la reprise des activités de notre secteur qui porte le nom de **Transport nolisé en autocar et tours guidés**. Ainsi, ce plan a été approuvé par la Santé Publique.

En préparation à la relance des tours guidés en autocar et pour vous faciliter la tâche, votre conseil a cru bon d'en faire un résumé pour vous. Vous pouvez, si vous le désirez, retrouver le document complet sur le site internet de la CGAQ.

En attendant la reprise de notre secteur, bon courage à toutes et tous!

Au nom de votre Conseil,

Suzanne Morin
Présidente CGAQ

Avant le départ

Guide : Préparation du matériel

- Faire une liste du matériel sanitaire requis pour le guide-accompagnateur et s'assurer qu'il est disponible avant chaque tour. Par exemple, visière, lunette, couvre-visage, lingettes, désinfectants, savon, etc.
- Avoir en sa possession le protocole et numéro de téléphone d'urgence dans le cas où une personne présenterait un ou des symptômes de la Covid-19.

Guide : Vérification de l'itinéraire et de l'horaire

- Planifier des arrêts confort (toilettes) plus fréquents.
- Vérifier si les arrêts normalement ouverts au public le sont toujours.
- Planifier l'horaire détaillé de la journée en tenant compte que les mesures sanitaires nécessiteront plus de temps pour les débarquements et l'embarquement lors des visites de la journée.
- S'informer des particularités sanitaires des lieux prévus (attrait touristique, restaurants, hébergements, etc).

Guide et chauffeur: Révision des consignes avec le conducteur

- S'assurer d'une coordination commune des mesures sanitaires (solutions désinfectantes, embarquement, débarquement, circulation dans l'autocar, valises, arrêts, etc).
- Pour les conducteurs et les guides-accompagnateurs, s'il est impossible de maintenir une distance minimale de deux mètres pour plus de 15 minutes cumulés dans un même quart de travail, le port du masque de procédure médicale certifié FDA (masque chirurgical ou masque de procédure) et d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est recommandé, notamment lors de l'embarquement ou du débarquement et lorsqu'on doit s'adresser à un passager en particulier.

Guide: Hygiène sanitaire

- S'assurer que le transporteur a mis à sa disposition une solution hydro alcoolique ou tout autre produit conforme pour la désinfection des mains.
- S'assurer que les clients se nettoient les mains avant chaque point d'embarquement.
- S'assurer de retrouver les affiches des règles et des mesures préventives sur le véhicule ou à l'intérieur.
- S'assurer que les microphones soient à usage unique et/ou désinfectés avec des produits conformes.
- Lorsque les règles de distanciation ne pourront s'appliquer, le conducteur et le guide porteront un masque. Les passagers devront également porter un masque ou un couvre-visage dans de telles circonstances.

Guide: Préparation du voyageur

- Réviser avec les voyageurs les mesures qui seront prises pour éviter la transmission du virus.
- Sensibiliser le client à la responsabilité partagée du conducteur, du guide, et la leur dans le respect des consignes pour assurer la sécurité de tous.
- Informer les clients des bonnes pratiques pour le lavage des mains.

- Le port du couvre-visage ou masque est obligatoire pour les clients en tout temps à bord de l'autocar.

Le matin du départ (Procédure d'embarquement à bord)

Guide: Accueil des participants

Prise de présences par le guide à l'extérieur de l'autocar en respectant la distanciation.

S'assurer que les clients ne présentent pas de symptômes de Covid-19.

Rappel des mesures sanitaires (lavage de mains et autres) avant l'embarquement.

Assigner un siège pour la journée complète.

Dépôt des bagages (directive et surveillance par le guide) :

- Diriger les clients vers le dépôt de bagages (endroit assigné par le chauffeur).
- S'assurer de maintenir la distanciation physique entre les passagers durant la procédure de dépôt. = *travail de collaboration avec le chauffeur.*

Dépôt des bagages par le chauffeur :

- Le conducteur désignera un endroit approprié pour le dépôt des bagages des passagers.
- Les bagages sont placés dans les coffres de l'autocar par le conducteur. Le conducteur doit procéder à l'hygiène des mains avant et surtout obligatoirement après avoir manipulé les valises ET éviter de se toucher au visage pendant la manœuvre avec les valises.
- Le conducteur nettoiera les poignées des valises avec une lingette désinfectante avant la remise aux passagers.

Attente à l'embarquement (guide)

- S'assurer d'avoir la distanciation physique requise entre les passagers, à moins qu'ils ne soient d'un même ménage. = *travail de collaboration avec le chauffeur.*

Attente à l'embarquement (chauffeur)

- Éviter les goulots d'étranglement à l'entrée de l'autocar. Le chauffeur installe des repères au sol ou sur l'autocar (autocollants, cordons, cônes, etc).

Ordre d'embarquement (guide)

- Procéder à l'appel des passagers selon l'ordre d'entrée de l'arrière vers l'avant.
- Rappeler aux clients de conserver les mêmes sièges durant la journée.

En cours de route (lors des déplacements en autocar)

Circulation dans l'autocar

- Le guide devra s'asseoir en avant dans l'autocar et parler en regardant devant, et ce en tout temps.
- Les guides auront l'obligation de porter un masque et une visière lorsqu'ils seront face aux clients et en discussion avec un ou des clients.
- Interdire aux clients de se lever pendant le trajet (à moins d'une urgence).
- En cas d'urgence, si le passager se déplace à bord de l'autocar, il doit porter un couvre visage et ne pas toucher aux sièges. S'il touche aux sièges, les endroits touchés devront être désinfectés immédiatement.
- Maintenir la distanciation physique des clients pendant la durée du circuit et appliquer des mesures compensatoires par exemple le port du masque, si la distanciation physique ne peut être respectée.

Rappel des consignes sanitaires pour les débarquements et embarquements

- Diffuser et rappeler les consignes sanitaires et sécuritaires à plusieurs reprises pendant le trajet.
- Obliger les passagers de porter le couvre-visage ou masque en tout temps.

Toilette de l'autocar

- S'assurer que la toilette de l'autocar soit fermée à clé. Informer les clients des arrêts prévus à cet effet.

Le transporteur doit :

- Installer une affiche sur la porte de la toilette interdisant son utilisation.
- S'assurer que le conducteur respecte les arrêts prévus à l'itinéraire.
- S'assurer que les itinéraires prévoient des arrêts fréquents.

Nourriture

- Informer les clients de l'interdiction de consommer de la nourriture dans les autocars, à l'exception des bouteilles d'eau.

Ordre de débarquement

- Le débarquement des passagers se fait de l'avant vers l'arrière.

Sortie de l'autocar à la fin de chaque journée

- Informer les clients d'emporter la totalité de leur effet personnel en fin de journée afin de permettre le nettoyage complet de l'autocar.

Lors des visites guidées ou un tour à pied

- Lors d'un tour à pied, se munir d'un objet qui permet au guide d'avoir un repère pour maintenir la distanciation physique;
- Couvres visage ou masque obligatoire avant de débiter un tour de ville; si la distanciation physique n'est pas respectée.
- Éviter les lieux trop achalandés.
- Maintenir la distanciation physique.
- S'assurer de maintenir la distance physique avec les clients au moment où ceux-ci déposent un pourboire pour le guide local. Attention : prévoir des petits sacs (Ziploc) ou des contenants qui pourraient servir à déposer l'argent.

A la fin du voyage

Pourboires

- Prévoir une méthode sans contact afin que les passagers puissent remettre un pourboire au conducteur et au guide. Par exemples, un contenant identifié.
- Prévoir des petits sacs (Ziploc) ou autres contenants qui pourraient servir à déposer l'argent. Le guide et/ou le chauffeur doivent toujours en avoir des neufs et ne pas les réutiliser.

****Cette information pourrait être mentionnée lors de l'envoi des directives aux clients.

- Les pourboires pourraient être remis dans un sac (Ziploc) individuellement par chaque client dans une boîte prévue à cet effet. La personne qui récupèrera les pourboires devra porter des gants à usage unique.

Symptômes de la COVID-19

1 symptôme parmi ceux-ci

- Apparition ou aggravation d'une toux.
- Fièvre (température de 38 °C et plus, par la bouche).
- Difficulté respiratoire.
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

OU

2 symptômes parmi ceux-ci

- Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit).
- Mal de gorge.
- Diarrhée.

Responsabilité du tour opérateur

- Communiquer auprès de la clientèle **avant le départ**, les directives sur la sécurité sanitaire lors d'un circuit en autocar. L'information doit être donnée aux clients par courriels ou par téléphone durant la réservation;

Exemple de consignes:

- o Les exigences de distanciation physique à maintenir au sein du groupe ainsi que des mesures d'hygiène applicables;
- o La fermeture des installations sanitaires dans l'autocar et les arrêts planifiés;
- o Aucun partage de matériel (documents, crayons, revues etc.);
- o Interdiction des échanges de main à main entre passagers qui ne sont pas du même ménage.
- o Le client à l'obligation d'apporter son propre couvre-visage ou masque.

· Composer les groupes en respectant le nombre de places à attribuer dans l'autocar de façon à assurer la distanciation physique;

· Réorganiser le déroulement de leurs activités pour :

1- Désigner les personnes responsables de la diffusion des consignes sanitaires et sécuritaires aux clients et aux employés et du nettoyage des équipements (ex. autocar, vélo, etc.);

↳ [Référence : Annexe 3.1 mesures communes - Équipe de gestion en situation d'urgence](#)

2- Revoir et réorganiser les parcours et les trajets touristiques (en lien avec les prestataires de services) :

- o En réduisant le nombre de personnes par groupe et se référer aux mesures des transporteurs par autobus;
- o En révisant le lieu de la prise en charge du groupe. Dans la mesure du possible, choisir un endroit peu achalandé ou assurer une gestion adéquate de l'accueil du groupe de façon à maintenir la distanciation physique;
- o En réduisant le nombre d'arrêts (ou de visites) durant le parcours;
- o En s'assurant que les mesures sanitaires soient respectées par les prestataires de service intervenant dans le tour guidé prévu;
- o En encadrant les visites qui se déroulent habituellement à l'intérieur du site touristique et, inversement, en favorisant les visites à l'extérieur;
- o En révisant et planifiant les « arrêts dits de confort » (ex. arrêts pour aller aux toilettes ou se restaurer par exemple) de façon à cibler des installations qui ont la capacité de recevoir les groupes de façon sécuritaire.

· Assignation des sièges :

1- Procéder à l'assignation des sièges avant le départ, tout en respectant les règles de distanciation physique;

2- Les passagers sont informés du siège qu'ils occuperont;

3- Autoriser les personnes d'une même maisonnée à s'asseoir les unes à côté des

autres, et inversement, interdire aux personnes seules de s'asseoir à côté de quelqu'un de façon à respecter la distanciation physique en tout temps;

L'assignation des places est faite de façon journalière. Les passagers devront conserver les mêmes places durant une même journée incluant le guide accompagnateur, et ce jusqu'au nettoyage complet du véhicule.

Responsabilité de l'entreprise d'Autocar

- Fournir à l'entreprise cliente l'information quant au nombre maximal des sièges attribuables dans l'autocar permettant de respecter la distanciation physique entre les passagers, le conducteur et le guide-accompagnateur;
- La ventilation dans le véhicule est adéquate;
- L'autocar est entretenu en respectant les règles d'hygiène sanitaire en vigueur;
- Le conducteur connaît et applique les mesures sanitaires retenues dans le présent guide sanitaire;
- Les entreprises clientes connaissent les mesures qui s'appliquent dans l'autocar et s'assurent que les guides accompagnateurs s'assureront que leurs clients les respectent.
- Prévoir une quantité suffisante de masques, de protection oculaire et de gants dans les véhicules, qui pourront servir au conducteur et aux passagers en cas d'urgence.

Hygiène sanitaire

- Installer, à l'entrée des véhicules, un distributeur de solution hydro alcoolique conforme pour la désinfection des mains avant d'entrer dans l'autocar.
- Désinfecter, deux fois par jour, les surfaces communes touchées par les usagers à l'aide d'une solution hydro alcoolique
- Mettre en place des procédures aux points d'entrée des clients pour faciliter la gestion des files d'attente et d'assurer le respect des mesures sanitaires;
- Prévoir des délimitations pour gérer les files d'attente extérieure et appliquer la distanciation physique (cordelette, marquage au sol, etc.);
- Planifier le nettoyage quotidien de l'ensemble du véhicule.
- Le port du couvre-visage (ou masque artisanal) est obligatoire pour la clientèle dans les transports.

Responsabilité du chauffeur (Directive émise par l'entreprise d'autocar)

- Demander aux passagers d'éviter de toucher inutilement les surfaces (sièges, barres, etc.).

Dépôt des bagages

- Le conducteur désignera un endroit approprié pour le dépôt des bagages des passagers.
- Les bagages sont placés dans les coffres de l'autocar par le conducteur. Le conducteur doit procéder à l'hygiène des mains avant et surtout obligatoirement après

avoir manipulé les valises ET éviter de se toucher au visage pendant la manœuvre avec les valises.

- Le conducteur nettoiera les poignées des valises avec une lingette désinfectante avant la remise aux passagers.

Attente à l'embarquement

- Éviter les goulots d'étranglement à l'entrée de l'autocar.
- Assurer la distanciation physique en installant des repères au sol ou sur l'autocar (autocollants, cordons, cônes, etc.).

Préparation du matériel

- Faire une liste du matériel sanitaire requis pour le conducteur.
- S'assurer que le matériel requis est disponible avant chaque tour.
- Si le conducteur dispose d'un micro, s'assurer qu'il soit le seul utilisateur de ce micro et qu'il soit désinfecté avec des produits conformes.
- Un micro doit être disponible et désinfecté pour le guide-accompagnateur.

Nettoyage de l'autocar

L'intérieur de l'autocar et le poste de conduite sont entièrement nettoyés et les surfaces touchées sont désinfectées, en fin de journée.

Conclusion

Nous devons respecter en tout temps et en tous lieux les consignes générales de la santé publique du Québec

**Document synthèse des recommandations acceptées par la
Santé Publique du secteur sectoriel**

Transport nolisé en autocar et tours guidés

**Élaboré par Diane Dagenais et Suzanne Morin,
membres du conseil d'administration de la CGAQ
(août 2020)**

*****Document complet disponible sur le site de la CGAQ**

Crise de la Covid-19

8e Message de votre Conseil d'administration

Août 2020

Chers membres,

Le déconfinement maintenant bien amorcé, plusieurs secteurs touristiques sont maintenant ouverts à un tourisme local avec certaines restrictions afin de respecter les mesures sanitaires mises en place et acceptées par la Santé Publique.

Comme mentionné lors d'un courriel précédent, la CGAQ était partie prenante à plusieurs réunions avec le CQRHT pour élaborer le plan sanitaire en vue de la reprise des activités de notre secteur qui porte le nom de Transport nolisé en autocar et tours guidés. Ainsi, ce plan a été approuvé par la Santé Publique.

En préparation à la relance des tours guidés en autocar et pour vous faciliter la tâche, votre conseil a cru bon d'en faire un résumé pour vous. Vous pouvez, si vous le désirez, retrouver le document complet sur le site internet de la CGAQ.

En attendant la reprise de notre secteur, bon courage à toutes et tous!

Au nom de votre Conseil,

Suzanne Morin
Présidente CGAQ

Avant le départ

Guide : Préparation du matériel

- Faire une liste du matériel sanitaire requis pour le guide-accompagnateur et s'assurer qu'il est disponible avant chaque tour. Par exemple, visière, lunette, couvre-visage, lingettes, désinfectants, savon, etc.
- Avoir en sa possession le protocole et numéro de téléphone d'urgence dans le cas où une personne présenterait un ou des symptômes de la Covid-19.

Guide : Vérification de l'itinéraire et de l'horaire

- Planifier des arrêts confort (toilettes) plus fréquents.
- Vérifier si les arrêts normalement ouverts au public le sont toujours.
- Planifier l'horaire détaillé de la journée en tenant compte que les mesures sanitaires nécessiteront plus de temps pour les débarquements et l'embarquement lors des visites de la journée.
- S'informer des particularités sanitaires des lieux prévus (attrait touristique, restaurants, hébergements, etc).

Guide et chauffeur: Révision des consignes avec le conducteur

- S'assurer d'une coordination commune des mesures sanitaires (solutions désinfectantes, embarquement, débarquement, circulation dans l'autocar, valises, arrêts, etc).
- Pour les conducteurs et les guides-accompagnateurs, s'il est impossible de maintenir une distance minimale de deux mètres pour plus de 15 minutes cumulés dans un même quart de travail, le port du masque de procédure médicale certifié FDA (masque chirurgical ou masque de procédure) et d'une

protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est recommandé, notamment lors de l'embarquement ou du débarquement et lorsqu'on doit s'adresser à un passager en particulier.

Guide: Hygiène sanitaire

- S'assurer que le transporteur a mis à sa disposition une solution hydro alcoolique ou tout autre produit conforme pour la désinfection des mains.
- S'assurer que les clients se nettoient les mains avant chaque point d'embarquement.
- S'assurer de retrouver les affiches des règles et des mesures préventives sur le véhicule ou à l'intérieur.
- S'assurer que les microphones soient à usage unique et/ou désinfectés avec des produits conformes.
- Lorsque les règles de distanciation ne pourront s'appliquer, le conducteur et le guide porteront un masque. Les passagers devront également porter un masque ou un couvre-visage dans de telles circonstances.

Guide: Préparation du voyageur

- Réviser avec les voyageurs les mesures qui seront prises pour éviter la transmission du virus.
 - Sensibiliser le client à la responsabilité partagée du conducteur, du guide, et la leur dans le respect des consignes pour assurer la sécurité de tous.
 - Informer les clients des bonnes pratiques pour le lavage des mains.
- Le port du couvre-visage ou masque est obligatoire pour les clients en tout temps à bord de l'autocar.

Le matin du départ (Procédure d'embarquement à bord)

Guide: Accueil des participants

Prise de présences par le guide à l'extérieur de l'autocar en respectant la distanciation.

S'assurer que les clients ne présentent pas de symptômes de Covid-19.

Rappel des mesures sanitaires (lavage de mains et autres) avant l'embarquement.

Assigner un siège pour la journée complète.

Dépôt des bagages (directive et surveillance par le guide) :

- Diriger les clients vers le dépôt de bagages (endroit assigné par le chauffeur).
 - S'assurer de maintenir la distanciation physique entre les passagers durant la procédure de dépôt.
- = travail de collaboration avec le chauffeur.

Dépôt des bagages par le chauffeur :

- Le conducteur désignera un endroit approprié pour le dépôt des bagages des passagers.

- Les bagages sont placés dans les coffres de l'autocar par le conducteur. Le conducteur doit procéder à l'hygiène des mains avant et surtout obligatoirement après avoir manipulé les valises ET éviter de se toucher au visage pendant la manœuvre avec les valises.
- Le conducteur nettoiera les poignées des valises avec une lingette désinfectante avant la remise aux passagers.

Attente à l'embarquement (guide)

- S'assurer d'avoir la distanciation physique requise entre les passagers, à moins qu'ils ne soient d'un même ménage. = travail de collaboration avec le chauffeur.

Attente à l'embarquement (chauffeur)

- Éviter les goulots d'étranglement à l'entrée de l'autocar. Le chauffeur installe des repères au sol ou sur l'autocar (autocollants, cordons, cônes, etc.

Ordre d'embarquement (guide)

- Procéder à l'appel des passagers selon l'ordre d'entrée de l'arrière vers l'avant.
- Rappeler aux clients de conserver les mêmes sièges durant la journée.

En cours de route (lors des déplacements en autocar)

Circulation dans l'autocar

- Le guide devra s'asseoir en avant dans l'autocar et parler en regardant devant, et ce en tout temps.
- Les guides auront l'obligation de porter un masque et une visière lorsqu'ils seront face aux clients et en discussion avec un ou des clients.
- Interdire aux clients de se lever pendant le trajet (à moins d'une urgence).
- En cas d'urgence, si le passager se déplace à bord de l'autocar, il doit porter un couvre visage et ne pas toucher aux sièges. S'il touche aux sièges, les endroits touchés devront être désinfectés immédiatement.
- Maintenir la distanciation physique des clients pendant la durée du circuit et appliquer des mesures compensatoires par exemple le port du masque, si la distanciation physique ne peut être respectée.

Rappel des consignes sanitaires pour les débarquements et embarquements

- Diffuser et rappeler les consignes sanitaires et sécuritaires à plusieurs reprises pendant le trajet.
- Obliger les passagers de porter le couvre-visage ou masque en tout temps.

Toilette de l'autocar

- S'assurer que la toilette de l'autocar soit fermée à clé. Informer les clients des arrêts prévus à cet effet.

Le transporteur doit :

- Installer une affiche sur la porte de la toilette interdisant son utilisation.

- S'assurer que le conducteur respecte les arrêts prévus à l'itinéraire.
- S'assurer que les itinéraires prévoient des arrêts fréquents.

Nourriture

- Informer les clients de l'interdiction de consommer de la nourriture dans les autocars, à l'exception des bouteilles d'eau.

Ordre de débarquement

- Le débarquement des passagers se fait de l'avant vers l'arrière.

Sortie de l'autocar à la fin de chaque journée

- Informer les clients d'emporter la totalité de leur effet personnel en fin de journée afin de permettre le nettoyage complet de l'autocar.

Lors des visites guidées ou un tour à pied

- Lors d'un tour à pied, se munir d'un objet qui permet au guide d'avoir un repère pour maintenir la distanciation physique;
- Couvres visage ou masque obligatoire avant de débiter un tour de ville; si la distanciation physique n'est pas respectée.
- Éviter les lieux trop achalandés.
- Maintenir la distanciation physique.
- S'assurer de maintenir la distance physique avec les clients au moment où ceux-ci déposent un pourboire pour le guide local. Attention : prévoir des petits sacs (Ziploc) ou des contenants qui pourraient servir à déposer l'argent.

A la fin du voyage

Pourboires

- Prévoir une méthode sans contact afin que les passagers puissent remettre un pourboire au conducteur et au guide. Par exemples, un contenant identifié.
- Prévoir des petits sacs (Ziploc) ou autres contenants qui pourraient servir à déposer l'argent. Le guide et/ou le chauffeur doivent toujours en avoir des neufs et ne pas les réutiliser.
***Cette information pourrait être mentionnée lors de l'envoi des directives aux clients.
- Les pourboires pourraient être remis dans un sac (Ziploc) individuellement par chaque client dans une boîte prévue à cet effet. La personne qui récupérera les pourboires devra porter des gants à usage unique.

Symptômes de la COVID-19

1 symptôme parmi ceux-ci OU 2 symptômes parmi ceux-ci

- Apparition ou aggravation d'une toux.
- Fièvre (température de 38 °C et plus, par la bouche).
- Difficulté respiratoire.
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût. · Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit).
- Mal de gorge.
- Diarrhée.

Responsabilité du tour opérateur

- Communiquer auprès de la clientèle avant le départ, les directives sur la sécurité sanitaire lors d'un circuit en autocar. L'information doit être donnée aux clients par courriels ou par téléphone durant la réservation;

Exemple de consignes:

- o Les exigences de distanciation physique à maintenir au sein du groupe ainsi que des mesures d'hygiène applicables;
- o La fermeture des installations sanitaires dans l'autocar et les arrêts planifiés;
- o Aucun partage de matériel (documents, crayons, revues etc.);
- o Interdiction des échanges de main à main entre passagers qui ne sont pas du même ménage.
- o Le client à l'obligation d'apporter son propre couvre-visage ou masque.

- Composer les groupes en respectant le nombre de places à attribuer dans l'autocar de façon à assurer la distanciation physique;

- Réorganiser le déroulement de leurs activités pour :

1- Désigner les personnes responsables de la diffusion des consignes sanitaires et sécuritaires aux clients et aux employés et du nettoyage des équipements (ex. autocar, vélo, etc.);

↳ Référence : Annexe 3.1 mesures communes - Équipe de gestion en situation d'urgence

2- Revoir et réorganiser les parcours et les trajets touristiques (en lien avec les prestataires de services) :

- o En réduisant le nombre de personnes par groupe et se référer aux mesures des transporteurs par autobus;
- o En révisant le lieu de la prise en charge du groupe. Dans la mesure du possible, choisir un endroit peu achalandé ou assurer une gestion adéquate de l'accueil du groupe de façon à maintenir la distanciation physique;
- o En réduisant le nombre d'arrêts (ou de visites) durant le parcours;
- o En s'assurant que les mesures sanitaires soient respectées par les prestataires de service intervenant dans le tour guidé prévu;

- o En encadrant les visites qui se déroulent habituellement à l'intérieur du site touristique et, inversement, en favorisant les visites à l'extérieur;
- o En révisant et planifiant les « arrêts dits de confort » (ex. arrêts pour aller aux toilettes ou se restaurer par exemple) de façon à cibler des installations qui ont la capacité de recevoir les groupes de façon sécuritaire.

- Assignation des sièges :

- 1- Procéder à l'assignation des sièges avant le départ, tout en respectant les règles de distanciation physique;
- 2- Les passagers sont informés du siège qu'ils occuperont;
- 3- Autoriser les personnes d'une même maisonnée à s'asseoir les unes à côté des autres, et inversement, interdire aux personnes seules de s'asseoir à côté de quelqu'un de façon à respecter la distanciation physique en tout temps;

L'assignation des places est faite de façon journalière. Les passagers devront conserver les mêmes places durant une même journée incluant le guide accompagnateur, et ce jusqu'au nettoyage complet du véhicule.

Responsabilité de l'entreprise d'Autocar

- Fournir à l'entreprise cliente l'information quant au nombre maximal des sièges attribuables dans l'autocar permettant de respecter la distanciation physique entre les passagers, le conducteur et le guide-accompagnateur;
- La ventilation dans le véhicule est adéquate;
- L'autocar est entretenu en respectant les règles d'hygiène sanitaire en vigueur;
- Le conducteur connaît et applique les mesures sanitaires retenues dans le présent guide sanitaire;
- Les entreprises clientes connaissent les mesures qui s'appliquent dans l'autocar et s'assurent que les guides accompagnateurs s'assureront que leurs clients les respectent.
- Prévoir une quantité suffisante de masques, de protection oculaire et de gants dans les véhicules, qui pourront servir au conducteur et aux passagers en cas d'urgence.

Hygiène sanitaire

- Installer, à l'entrée des véhicules, un distributeur de solution hydro alcoolique conforme pour la désinfection des mains avant d'entrer dans l'autocar.
- Désinfecter, deux fois par jour, les surfaces communes touchées par les usagers à l'aide d'une solution hydro alcoolique
- Mettre en place des procédures aux points d'entrée des clients pour faciliter la gestion des files d'attente et d'assurer le respect des mesures sanitaires;
- Prévoir des délimitations pour gérer les files d'attente extérieure et appliquer la distanciation physique (cordelette, marquage au sol, etc.);
- Planifier le nettoyage quotidien de l'ensemble du véhicule.
- Le port du couvre-visage (ou masque artisanal) est obligatoire pour la clientèle dans les transports.

Responsabilité du chauffeur (Directive émise par l'entreprise d'autocar)

- Demander aux passagers d'éviter de toucher inutilement les surfaces (sièges, barres, etc.).

Dépôt des bagages

- Le conducteur désignera un endroit approprié pour le dépôt des bagages des passagers.
- Les bagages sont placés dans les coffres de l'autocar par le conducteur. Le conducteur doit procéder à l'hygiène des mains avant et surtout obligatoirement après avoir manipulé les valises ET éviter de se toucher au visage pendant la manœuvre avec les valises.
- Le conducteur nettoiera les poignées des valises avec une lingette désinfectante avant la remise aux passagers.

Attente à l'embarquement

- Éviter les goulots d'étranglement à l'entrée de l'autocar.
- Assurer la distanciation physique en installant des repères au sol ou sur l'autocar (autocollants, cordons, cônes, etc.).

Préparation du matériel

- Faire une liste du matériel sanitaire requis pour le conducteur.
- S'assurer que le matériel requis est disponible avant chaque tour.
- Si le conducteur dispose d'un micro, s'assurer qu'il soit le seul utilisateur de ce micro et qu'il soit désinfecté avec des produits conformes.
- Un micro doit être disponible et désinfecté pour le guide-accompagnateur.

Nettoyage de l'autocar

L'intérieur de l'autocar et le poste de conduite sont entièrement nettoyés et les surfaces touchées sont désinfectées, en fin de journée.

Conclusion

Nous devons respecter en tout temps et en tous lieux les consignes générales de la santé publique du Québec

Document synthèse des recommandations acceptées par la
Santé Publique du secteur sectoriel

Transport nolisé en autocar et tours guidés

Élaboré par Diane Dagenais et Suzanne Morin,
membres du conseil d'administration de la CGAQ
(août 2020)

***Document complet disponible sur le site de la CGAQ